Image not found or type unknown

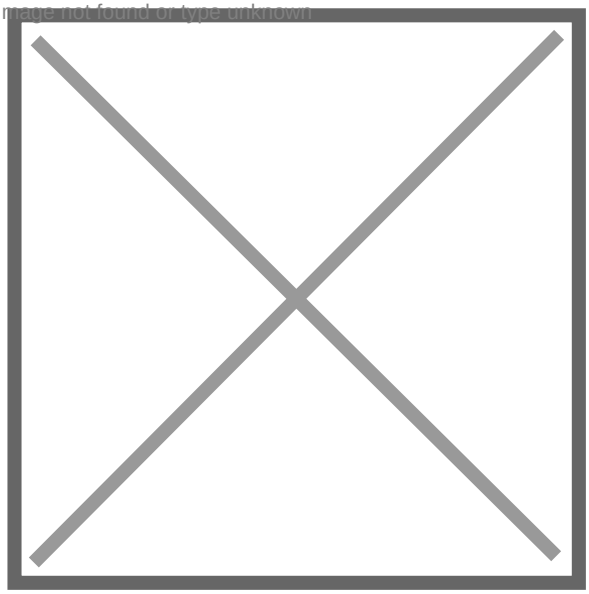

Garde d'un enfant durant une hospitalisation

Par **hadrienne**, le **24/01/2010** à **15:27**

Bonjour,

Ma soeur a contracté une maladie rare subitement. Son fils vivait avec elle et cette entente avec son ex-compagnon était orale. Suite à son hospitalisation, il a été impossible à son ex-compagnon de s'en occuper.

Une tante a pris le relais durant 5 semaines (gestion matérielle, financière, scolaire, médicale etc de l'enfant). Malgré la bonne volonté de cette tante et le fait que le père de l'enfant a eu toutes ses exigences satisfaites, celle-ci a subi de nombreux reproches, insultes, et agressions verbales.

Dans l'éventualité d'une nouvelle hospitalisation, ma soeur pourra-elle désigner la personne qui s'en occupera durant son absence et si c'est le cas, comment doit-elle le faire ?

Merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **24/01/2010** à **18:06**

UDAF du Gers
9, rue Edouard-Lartet
32004 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 52 50

Bonsoir, oui votre soeur peut désigner une personne de son entourage pour s'occuper de son

enfant pendant son hospitalisation, prenez contact avec l'Association UDAF à Auch, ils tiennent des permanences juridiques et vous expliqueront comment faire, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés